

# INSCRIPTION AU CLUB ADOS



NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

## **A** Les conditions d'accueil

### **Présentation**

Le « Local Jeunes » est une structure intercommunale gérée par le Centre Social Val du Loir destiné à l'accueil des jeunes du territoire de leur entrée en 6<sup>ème</sup> jusqu'à l'âge de 17 ans révolu.

C'est un lieu d'écoute, de rencontre, d'échange, d'information, d'expression, de jeux favorisant l'émergence de projets et de lien social.

### **Situation géographique**

Le Local Jeunes se situe rue Jacques Pelletier sur la Commune de La Chartre sur le Loir.

### **Horaires et jours d'ouverture**

Le Local Jeunes est ouvert pendant les périodes scolaires (pour les périodes de vacances : consulter le programme Activ'Ados) le mercredi de 14H à 17H30 (de novembre à avril) ou de 14H à 18H (de mai à octobre).

De manière exceptionnelle, en fonction de l'actualité du territoire, les horaires et jours d'ouverture du local jeunes pourront être modifiés.

### **Conditions d'accès et inscription**

- L'accès au local implique une adhésion de 5€ par an (de septembre à septembre) à régler au Centre Social Val du Loir
- Le règlement intérieur doit être accepté et signé

### **Modalité d'accueil**

Votre ado bénéficie d'un accès libre au club ados. L'animatrice sera responsable de votre enfant pendant ses périodes de présence. Il devra prévenir l'animatrice de ses départs et arrivées.

*Par exemple, il a la possibilité de venir à 14H30, repartir à 15H30 et revenir à 17H.*

PARENT :

NOM :

N° de téléphone :

PRENOM :

Pour une première inscription au sein du centre social Val du Loir, il est nécessaire de compléter un dossier d'inscription auprès de l'animatrice jeunesse : Charlène SERVO 07.82.71.30.15

## **B** Règles de vie et d'utilisation

L'ado adhérent.e au local devra se conformer aux règles mises en place dans le cadre de l'accueil. Ainsi, il devra respecter l'encadrement, ses camarades, le local et le matériel.

L'utilisation d'objets pouvant être utilisés comme arme, la consommation de cigarettes, d'alcool et de drogue sont interdites dans et à proximité du local Jeunes.

Une situation conflictuelle, une difficulté majeure rencontrée par l'animatrice, un non-respect des règles de vie sera porté à la connaissance du directeur du centre social Val du Loir qui pourra, après consultation, exclure temporairement ou définitivement le ou la jeune concerné.e.

Date :

Signature du jeune

Signature du responsable légal